



Rabat, le 8 mai 2024

Scolarité par le CNED d'un élève résidant au Maroc

L'inscription au CNED peut se faire sous plusieurs statuts : en LIBRE, en SCOLARITE COMPLEMENTAIRE INTERNATIONALE et en CLASSE COMPLETE REGLEMENTEE.

Pour plus d'informations sur ces deux statuts : www.cned.fr.

1. Procédure d'inscription sous STATUT LIBRE ou SCOLARITE COMPLEMENTAIRE INTERNATIONALE :

1.1 - L'inscription au CNED sous statut LIBRE ou SCOLARITE COMPLEMENTAIRE se fait directement sur le site du CNED (www.cned.fr), aucun avis préalable du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France n'est à fournir.

2. Procédure d'inscription sous STATUT CLASSE COMPLETE REGLEMENTEE :

- La famille doit obtenir l'avis favorable du Conseiller culturel de l'Ambassade de France au Maroc (COCAC) avant d'entamer toutes démarches d'inscription au CNED.

- 1) La demande d'inscription est un dossier individuel et est initiée pour chaque élève par la famille (en ligne ou sur dossier papier) ou par l'établissement conventionné avec le CNED), dans le respect du calendrier d'inscription
- 2) Le document pour l'avis du COCAC est téléchargé en ligne ou reçu par courriel et imprimé en format papier / ou fait partie de l'ensemble des pièces recueillies par l'établissement conventionné avec le CNED.
- 3) Le dossier individuel est transmis au COCAC (par la famille ou par l'établissement conventionné avec le CNED) pour instruction.
- 4) Une fois le dossier individuel instruit par le COCAC et l'avis complété à la lumière des documents justificatifs fournis, la famille sauvegarde le document sur son compte CNED avec les autres pièces demandées pour l'inscription. Si format papier, la famille/l'établissement renvoie le dossier complet au CNED.
- 5) Le CNED reçoit la demande d'inscription en ligne ou en format papier et instruit le dossier.
- 6) Le CNED transmet la réponse à la famille

2.1 - L'avis du Conseiller culturel du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Rabat est à joindre au dossier d'inscription dans les cas suivants :

- **Première inscription en classe complète réglementée**, quel que soit le niveau scolaire demandé.
- **Réinscription en classe réglementée, pour une entrée en CP, 6^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}** année de BTS uniquement.

a) **Attention ! Pour tous les cycles : Primaire – Collège – Lycée** : l'accès au CNED en scolarité en classe complète réglementée est réservé aux élèves, quelle que soit leur nationalité, pouvant **justifier d'une inscription dans le système français l'année précédant leur demande au CNED** (dans un établissement public ou privé sous contrat en France, un établissement homologué de l'enseignement français à l'étranger ou une inscription au CNED en scolarité complète réglementée) et qui disposent d'un **avis d'orientation correspondant à la classe demandée, avec production de bulletins semestriels ou trimestriels de l'année scolaire précédant l'inscription demandée au CNED.**

b) **L'inscription au CNED d'un élève n'ayant pas de décision d'orientation émanant d'un établissement scolaire français** public ou sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale français (MEN) ou homologué par le MEN (réseau de l'enseignement français à l'étranger) ou CNED **se fait obligatoirement sous statut libre**. **Tout élève inscrit sous statut LIBRE ne pourra pas avoir accès au Statut réglementé en cours de cycle Lycée, par conséquent il devra s'inscrire aux épreuves du Baccalauréat en candidat LIBRE.**

2.2 - Pour obtenir l'avis du Conseiller culturel :

Vous devez télécharger sur le site du CNED (www.cned.fr) le formulaire d'inscription (ou fiche de scolarité) et l'adresser par mail dûment complété à catherine.houarche@diplomatie.gouv.fr, avec **en pièces-jointes les justificatifs suivants :**

- o la pièce d'identité de l'élève : passeport ou CNI ou livret de famille accompagné de la pièce d'identité du parent mentionné dans le livret de famille justifiant la nationalité de l'enfant mineur.
- o le bulletin scolaire du dernier trimestre et/ou l'avis de passage en classe supérieure (et/ou le bulletin du premier trimestre pour une inscription d'un élève scolarisé depuis la rentrée.
- o le certificat de scolarité,
- o le cas échéant, l'exeat (certificat de sortie de l'établissement),
- o un écrit expliquant les raisons de cette inscription au CNED (éloignement géographique d'un établissement français, situation de handicap, problèmes financiers, déménagement, itinérance.

L'ensemble des informations demandées doivent être fournies en français transmis par scan sous format PDF joints à votre message d'origine.

2.3 – Une fois l'avis favorable du Conseiller obtenu, les démarches d'inscription au CNED peuvent être entamées (www.cned.fr).

3. Inscription dans une CLASSE A EXAMENS (3^{ème}, 1^{ère} et Terminale) :

INFORMATION IMPORTANTE !

3.1 - Les épreuves des filières professionnelles / techniques (DNB « filière professionnelle) ; pour le CFG et, au lycée, pour les BEP / CAP / BAC Pro / BTS se passent **en France**. Les élèves inscrits au CNED doivent justifier d'une adresse en France et s'inscrire directement aux épreuves auprès du rectorat de l'académie de rattachement de la ville.

3-2 : **Pour les examens DNB – BAC GENERAL et STMG :**

Contact et inscriptions auprès de notre Service des Examens et Concours de Rabat : sec@secmaroc.org
Les épreuves se déroulent au Maroc.

Note : les familles inscrites au **CNED International Réglementé** ne sont pas concernées par le formulaire N° 16212 02 CERFA « Demande d'autorisation d'instruction dans la Famille »

Bruno ELDIN

Inspecteur d'Académie

En charge de l'Enseignement Français au Maroc

Conseiller Culturel adjoint au Conseiller

De Coopération et d'Action Culturelle